



L'Europe à la portée de votre entreprise.

Qu'est-ce que le programme **Eco-innovation** ?

L'« éco-innovation » signifie toute forme d'activité d'innovation résultant ou ayant pour but d'améliorer de manière significative la protection de l'environnement.

Quelles sont les thématiques traitées par ce programme ?

De manière générale, le programme Eco-innovation traite des thématiques suivantes :

- processus de production propres dans tout secteur industriel, avec priorité aux secteurs ayant un impact environnemental fort (construction, chimie, industrie agro-alimentaire, recyclage, etc.)
- produits et services innovants et respectueux de l'environnement, incluant les approches innovantes de conception ou d'information/ étiquetage sur la performance environnementale des produits
- soutien aux entreprises – spécialement les PME, pour améliorer leurs produits et méthodes de gestion et de travail au niveau environnemental.

Les priorités de 2009

Le recyclage des matériaux: amélioration des techniques de tri des déchets, renforcement de la compétitivité des industries de recyclage ou nouvelles solutions de recyclage ou création de produits innovants à base de matériaux recyclés.

Les bâtiments et la construction: production de techniques et matériaux de construction durables; meilleure utilisation des matériaux recyclés et des ressources renouvelables dans la construction; nouvelles technologies pour traiter et économiser l'eau.

La nourriture et les boissons: par exemple invention de techniques de production et d'emballage plus propres; conception de techniques de gestion de l'eau plus efficaces; idées nouvelles pour s'attaquer à la réduction, au recyclage et à la valorisation des déchets; et méthodes pour rationaliser l'utilisation des ressources. Récemment, la priorité a été donnée aux secteurs qui génèrent d'importants impacts sur l'environnement, tels que les industries de laiterie et de viande.

Le « greening business » et les achats verts: par exemple veiller à ce que les entreprises prennent en compte des critères environnementaux pour leurs achats et adoptent une utilisation rationnelle des ressources; aider les entreprises à rendre leurs procédés et leur production plus verts; et promouvoir l'intégration généralisée des techniques éco-innovantes dans les chaînes d'approvisionnement.

Ces 4 thématiques ne sont pas exclusives

Le programme fonctionne par appels à propositions, soutenant ainsi des projets « éco innovants » portant sur la **première application** de produits, procédés, techniques ayant un intérêt européen, et qui ont déjà **fait leurs preuves sur le plan technique** mais n'ont **pas encore pénétré le marché**.

Quelle est l'enveloppe budgétaire?

La Commission Européenne propose une enveloppe de 195 Millions d'Euros pour le financement de projets dans le cadre du programme ECO INNOVATION (2008-2013).

L'appel à propositions 2009 est ouvert depuis le 20 Avril 2009 (date de clôture : 10 septembre 2009). Les premiers projets débiteront en mars / avril 2010. Le budget pour cet appel à propositions est de **30 millions d'euros**.

La contribution communautaire est de **50% maximum** des coûts totaux éligibles pour une PME.

➤ Quels coûts sont éligibles ?

Les **frais de personnel** sur la base du temps passé sur le projet.

Les **coûts d'investissement** d'un nouvel équipement peuvent être subventionnés à condition d'être **directement liés au projet**.

Par exemple les coûts de construction d'une nouvelle usine de recyclage ne seront pas éligibles en totalité mais certains composants du process de production, qui permettent de produire le nouveau matériau recyclé, pourront être éligibles.

Il est possible de **sous-traiter** certaines parties du projet telles que le management du projet, à condition que le coût de ces tâches n'excède pas **35% des coûts totaux éligibles**.

Les **coûts indirects** (parfois appelés « overheads ») couvrant par exemple l'électricité, les PC, les imprimantes utilisés dans le cadre du projet, ne doivent pas dépasser plus de 7% des coûts totaux éligibles.

La proposition ne doit pas inclure d'activités de recherche.

➤ Quelle est la durée du projet?

La **durée maximale** de l'action est de **36 mois**.

Quels sont les critères d'éligibilité et de sélection?

Ce programme donne la priorité aux **PME**, puisqu'il s'inscrit dans la nouvelle politique de l'UE visant à améliorer la compétitivité des PME (CIP- Competitiveness & Innovation Programme).

Le déposant doit être une **personne morale**, publique ou privée sur le territoire de l'UE (+ pays candidats, en voie d'adhésion, pays tiers), et doit disposer de :

- sources de financements stables pour maintenir l'activité durant la période de réalisation de l'action subventionnée
- compétences pour mener à bien l'action

Les actions seront évaluées par l'**EACI** (Agence Exécutive pour la Compétitivité et l'Innovation) en fonction de 5 critères qui auront le même coefficient de pondération.

Critère	Note minimale requise
intérêt des actions proposées par rapport aux objectifs de l'appel	7/10
qualité des actions proposées (définition des modules de travail, calendrier, livrables, équilibre des compétences, plan de travail etc.)	6/10
transférabilité et impact sur le marché (obstacles identifiés à l'accès du marché, potentiel de la solution proposée en termes de création d'emploi)	6/10
budget, rapport coût-efficacité (heures et budget selon les modules de travail, dosage des coûts par catégorie de dépense)	6/10
valeur ajoutée communautaire (ex : prise en compte de la dimension européenne des obstacles liés au marché à surmonter, contribution du projet à l'amélioration de la compétitivité de l'économie de l'UE)	6/10

A titre informatif, taux de réussite 2008 :

Sur 134 projets soumis, 40 ont été retenus selon la répartition thématique suivante :

- 64% Recyclage des matériaux
- 14% Construction
- 13% Démarche écologique et achat « intelligent »
- 9% Alimentation / boisson

Soumettre un projet

➤ Nombre de partenaires requis

Un partenaire d'un seul pays peut soumettre un projet à condition de pouvoir justifier des compétences requises pour répondre seul à cet appel, notamment par rapport à la dimension européenne du projet. Il sera aussi nécessaire de justifier du besoin du financement européen plutôt que national ou régional.

Il est conseillé de soumettre un projet incluant **plusieurs partenaires** de différents pays : ces partenaires peuvent être des centres de recherche ou des instituts technologiques, même si la priorité est donnée aux PME.

En outre, il est possible d'avoir un **avis préalable de la Commission Européenne** sur le projet avant de le soumettre. Pour cela, il suffit d'envoyer une courte description du projet (2 pages maximum) au plus tard deux semaines avant la clôture de l'appel à l'adresse suivante :

EACI-ECO-INNOVATION-ENQUIRIES@ec-europa.eu

➤ Comment trouver des partenaires ?

Pour trouver des partenaires complémentaires, vous pouvez faire appel au réseau « **ENTERPRISE EUROPE NETWORK Rhône-Alpes / Auvergne** » ; votre contact en région Auvergne :

CRCI ARIST Auvergne
 Claire LUCAS / Alain BRASSEUR
 04 73 60 46 39
 een@auvergne.cci.fr

Exemples de projets sélectionnés en 2008:

- **Construction d'une usine de recyclage intégrée pour les plastiques agricoles : cette usine est aussi utilisée comme catalyseur pour d'autres usines**
- **Mise en place d'une technologie innovante d'élimination des déchets d'œufs assurant l'élimination des principaux risques environnementaux et de santé**
- **Commercialisation d'un nouvel engrais organique obtenu à partir d'un mélange de farine de cuir et de boue déshydratée provenant de stations de traitement des eaux usées de tanneries**

Quelques considérations pratiques

Pour soumettre une bonne proposition, il est nécessaire de :

- s'assurer et expliquer que son activité ne générera pas d'impact négatif sur une autre activité (par une approche du cycle de vie du produit par exemple)
- être capable de remplir des indicateurs, tels que : impact sur la couche d'ozone, diminution des quantités de déchets rejetés, calcul de l'efficacité énergétique (ex : économie d'eau consommée par rapport à des procédés existants)
- expliquer la situation de départ : état des lieux des procédés actuels et ce qu'apporte le projet
- fournir des données liées au marché : business plan, étude de marché (où se trouve le marché, comment les produits seront accueillis par le marché, quel prix, quelle rentabilité, etc), autres études préparatoires au projet, dimension géographique (fournir des informations techniques et scientifiques)
- justifier du besoin d'un financement européen plutôt que national ou régional et justifier de sa capacité financière (pour assurer le co-financement)
- choisir des partenaires en tenant compte de la commercialisation future
- inclure un Workpackage sur la dissémination des résultats : partager et publier ces résultats
- expliquer comment les résultats seront utilisés à la fin du projet

Le dépôt du dossier se fait par voie électronique EPSS (Electronic Proposal Submission System) via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/environment/etap/ecoinnovation>

Le texte de l'appel à propositions 2009 est disponible via le lien suivant : http://ec.europa.eu/environment/etap/ecoinnovation/docs/call09/call09_text_en.pdf

